fille choisir une poupée aux cheveux d'étoupe et au regard en coin. Elle en est ravie... Un peu plus loin, soudain, de nouvelles pressions, des yeux suppliant, des petits pieds s'agitent autour des mieux. Il faut une voiture pour mettre la donzelle à la robe verte. Oui, mais... Enfin, va pour la voiture ! J'aperçois des berceaux à roulettes... Je tourne vite à gauche... et, v'lan... me voici en face de merveilleux chemins de fer lilliputiens. Voies de garage, sighaux, romantiques tunnels, rien ne manque.

— « Un train ! crie ma fille. Achète le train pou' « Zean », papa... Oui, pa'que Zean prendra la voiture à Nono... ».

C'est évidemment une raison. Donc, pour éviter les disputes avec le petit frère, prenons un train. Il en est un à 450 f. qui déraille aussi bien qu'un autre à 9 fr. 95. Emportons le dernier.

Il me semble maintenant que : ferais bien de m'en aller... Ah ! oui ! il y a encore cette horreur, ce singe vert qui nous regarde...

— « Là-bas, il y en a un plus grand et un plus beau... Allons voir... ».

Là-bas, c'était la sortie libératrice.... Et alors, malgré la poupée au regard en coin, la voiture à capote et le train lilliputien, je sais deux beaux yeux qui ont failli pleurer...

Heureux les enfants, car le royaume des jeux est à aux ! Ils vont se créer un petit monde avec des joujoux qu'ils casseront demain « pour voir ce qu'il y a dedans »...

Il est des grandes personnes qui ne font pas autre chose...

« Heureux les enfants... » Mais ceux qui devront se contenter de regarder les étalages de jouets, les déshérités, les enfants de parents pauvres ? Les enfants qui pâtissent du froid, de la faim, du manque d'hygiène, du manque de joie ?

Non, en vérité, ce temps ne doit pas être à l'oubli... Il est des œuvres charitables qui ont des gestes émouvants, de bonnes pensées... Nous ne pouvons pas faire, évidemment, que tout le monde soit heureux quand nous le sommes... Nous n'avons pas ce pouvoir magique... Mais nos petites fêtes seront de belles fêtes si nous associons la misère humaine à nos joies... Ce n'est pas un sacrifice à faire... c'est du bonheur à donner et à se donner...

Hubert FOURRIER.

De nouveaux corps de militaires de notre région découverts dans la région de Péronne

Le service de l'état civil militaire vient de découvrir dans la région de Péronne les restes de militaires qui ont été identifiés. Ce sont : Eugène Desprez, classe 1903 (Soissons) ; Eugène Marchand, classe 1916 (Saint-Brieuc) ; Jean Anfraut classe 1900 (Mâcon) ; Cootrieux, classe 1914 (Guingamp) ; Honoré Lehnert, classe 1910 (Seine 1er bureau) ; Joseph Vencent, classe 1914 (Nantes) ; Marius Vialau, classe 1914 (Avignon) ; Albert Meintier (Tours) ; Genta Suzac, classe 1915 (Bordeaux); Henri Fauchereau, classe 1912 (Versailles) ; Eugène Moulin, classe 1916 (Pont-St-Esprit) ; Clément Bourguignon, classe 1916 (Châtellerault) ; Michel Kriel, classe 1913 (Seine, premier bureau) ; Casimir Gratteplanche classe 1910 (Arras) ; Eldée Chappe, classe 1910 (Bône) ; Henri Guillaume, classe 1902 (Binic) ; Raymond Dehoux, classe 1914 (Lille) ; Edouard Bollet, classe 1907 (Belley) ; Elie Bouchigny, classe 1909 (Versailles) ; Alain Abgralle, classe 1916 (Brest) ; Antoine Diane, classe 1914 (Valenciennes) ; Etienne Gardette, classe 1910 (du Nord) ; Louis Goubert, classe 1910 (Riom) et un sergent mitrailleur du 73e régiment d'infanterie.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

UNE CHAINE D'UNE VALEUR DE 174.000 FR. VOLEE CHEZ UN BIJOUTIER A PARIS

Vers 9 heures, hier matin, un individu se faisait présenter par un bijoutier de la rue de Provence, à Paris, un choix de joyaux. Profitant d'une minute d'inattention du commerçant, il réussit à subtiliser une chaine en platine et brillants d'une valeur de 174.000 fr. et s'est enfui. Une enquête est ouverte.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 28 décembre 1929. Soleil : Lever à 7 h. 46 ; coucher à 15 h. 50. Lune : Lever à 5 h. 41 ; coucher à 13 h. 40.

Aujourd'hui : Saints Innocents ; demain : Sainte Eléonore.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 27 décembre 1929, à 18 heures : Baromètre : 754 m/m 8 ; baisse depuis la veille à 18 h. : 5 m/m 7.

Thermomètre : Fronde : 7.2 : minima 2.0, atteint à 9 h. 30 ; maxima 8.4, atteint à 15 heures.

Etat hygrométrique : 97 ; hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : 9 m/m 4 - direction du vent : sud-ouest - force : assez fort : Direction des nuages : sud ; état du ciel : couvert.

Temps probable pour samedi : Très frais, brumeux

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre : ciel alternativement couvert avec pluie et très nuageux avec belles éclaircies et quelques averses ; Vent de secteur sud-ouest, 6 à 10 mètres ; Température

Le débat sur la politique extérieure hier à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Que chacun prenne ses responsabilités »

M. FRANKLIN-BOUILLON, reprenant la parole, s'inquiète des déclarations contre le Traité de Versailles du pacifiste allemand Arnold Reichberg.

M. BRIAND précise que celui-ci a simplement participé à l'élaboration des accords économiques à côté de son frère. Mais M. Briand se déclare las de toutes ces critiques, qui n'apportent aucune idée nouvelle. « **Que chacun prenne ses responsabilités ! le Gouvernement n'ira ni à La Haye, ni à Londres sans avoir l'absolue confiance de la Chambre.** (Applaudissements).

M. Louis MARIN constate que sur certains points, il est complètement d'accord avec M. Briand. Il choisira son heure pour enregistre un désaccord. La suite de son discours est alors renvoyée à l'après-midi.

Le discours de M. Louis Marin

A la reprise, à 15 heures, M. Louis MARIN continue son discours. Il répète qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, un règlement définitif et complet des réparations.

Il précise que les annuités conditionnelles prévues par le plan Young et payées par la banque des règlements internationaux sont précaires, car elles sont subordonnées à la bonne volonté de l'Allemagne.

Il rappelle que M. Stresemann lui-même, le 24 juin 1929, avait laissé entendre combien l'exécution des garanties prévues par le plan Young serait délicate après une période de dix années. Le docteur Schachi lui aussi, avait prévu cette difficulté. Et M. L. Marin affirme que toute la presse allemande est opposée au plan Young.

Puis parlant de l'armée allemande, il en souligne la puissance et l'organisation. Il aborde enfin la question de la sécurité et des réparations, liées en fonction de l'occupation de la Rhénanie.

M. BRIAND l'interrompt alors et déclare : « Que préconisez-vous ? dites nous : « Ce que vous faites n'est pas conforme au traité, nous avons d'autres idées, laissez nous les appliquer ». Cela je le comprendrais mais je ne comprends pas que l'on nous maintienne à notre place ». (Rires).

« Nous non plus, répond M. Marin, nous ne voulons aucune équivoque ».

Puis comme l'orateur conteste les raisons juridiques de l'évacuation, M. André TARDIEU, de sa place, rappelle que Clemenceau et lui, pendant cinq mois, ont lutté contre les Alliés : Angleterre, Etat-Unis et Belgique, qui ne voulaient pas de l'occupation de la Rhénanie.

Enfin, son temps de parole étant écoulé, M. Marin doit terminer son discours. Et la discussion générale est close.

Le président donne lecture du chapitre 1er : (Traitement du ministre, traitement du personnel et de l'administration centrale, 5.961.340 fr.)

M. Paul REYNAUD rappelle les paroles du Président du Conseil, qui, au début de la discussion générale, avait dit son intention d'obtenir un vote sur le chapitre 1er pour partir absolument libre à La Haye, en sachant les intentions exactes de la Chambre. Il faut donc une situation claire.

M. TARDIEU monte alors à la tribune.

M. Tardieu à la tribune

Le Président du Conseil insiste pour obtenir un vote clair, à la veille des prochaines conférences. Puis il rappelle dans quelles conditions eurent lieu les négociations de La Haye.

On voulait passer du provisoire au définitif, réaliser un certain nombre de novations et de transactions. Il y a eu des avantages pour l'Allemagne, notamment l'évacuation anticipée d'une partie de la Rhénanie, l'évacuation de la première zone, a eu lieu de novembre 1925 à janvier 1926.

Si, au retour des vacances, le gouvernement a été renversé, c'est parce que la Chambre a cru que l'évacuation de la troisième zone était commencée.

Il n'y a pas eu d'échec de la France à La Haye. M. Snowden a défendu les droits de son pays, il n'a pas obtenu complète satisfaction. Le gouvernement va maintenant aux deux conférences de La Haye et de Londres.

Les points sur lesquels le Gouvernement est décidé à ne pas céder

Les ministres français iront là-bas et présenteront un front uni pour faire triompher les thèses françaises, qui tendent à réduire au minimum les points en litige. Il y a des points qu'il n'y a aucun inconvénient à préciser, parce que le gouvernement est décidé à ne pas céder sur eux et qu'il est bon pour cela de s'appuyer sur le Parlement.

« **Ces points sont le maintien intangible du principe de la part inconditionnelle du plan Young qui nous est affectée ; le maintien des capacités de mobilisation qui permettront au plan Young de prendre toute sa valeur** ». M. Tardieu souligne alors l'intérêt essentiel pour la France et pour la paix que cette commercialisation soit réalisée le plus tôt possible.

Les négociations d'après-guerre

Puis après avoir souligné avec quels soins minutieux le gouvernement a préparé les discussions internationales qui vont s'ouvrir, le Président du Conseil regrette que l'on continue à oublier ce que le traité de la victoire a donné à la France. « On oublie trop, dit-il, la lutte que nos négociateurs ont dû soutenir pour obtenir les solutions du traité, en luttant pied à pied pendant cinq mois. Quand on sait cela, on garde le nom de Clemenceau dans le cœur » (vifs applaudissements nombreux bancs).

M. TARDIEU montre alors que « les autres de nos alliés qu'on suppose toujours plus intelligents que nous n'ont pas obtenu tout de suite ce qu'ils demandaient. Mais il est de mode de dire que la France a tout cédé ».

« M. Franklin Bouillon, ajoute-t-il, a demandé à la Chambre l'intangibilité du traité de Versailles ; cela m'a consolé de ses attaques de 1919, car il faut que dans cette affaire là il se soit trompé au moins une fois (rires). Le Président du Conseil critique ensuite les citations faites par MM. Mandel et Reibel.

Puis il invite ses collègues à ne pas se jeter à la tête des documents anciens et contradictoires ; il est préférable de se tourner vers l'avenir.

« Nous sommes un Gouvernement solidaire »

M. TARDIEU donne ensuite d'amples renseignements sur l'organisation de notre frontière. « Demain, ajoute-t-il, la Chambre votera les projets et les marchés seront passés ».

Puis il déclare qu'il **n'oublie pas les droits que lui donnent les articles 42 et 43 du traité de Versailles et les articles de Locarno. Il fera fonctionner les commissions de contrôle si c'est nécessaire. Et il affirme que le jour où il faudra que la France dise non, il saura dire ces trois lettres.**

Par une vieille manœuvre, poursuit-il, on essaie d'opposer Briand à Tardieu. Mais nous vivons fort bien ensemble ; nous constituons un objectif pas facile à descendre. **Nous sommes un gouvernement solidaire, c'est la vérité constitutionnelle !** (Vifs appl. nombreux bancs). Le 23 octobre M. Louis Marin a réussi une opération, il en ajourne le renouvellement, mais je lui dis amicalement : « Ce sont des choses que 'on ne réussit pas deux fois ». (Rires). Je parle de tout cela à ma manière, qui n'est peut-être pas classique. Depuis dix ans, il n'y a qu'Herriot et moi qui soyons arrivés comme nouvelles recrues dans la syndicat des présidents du Conseil. (Rires). Vous savez très bien que je ne tiens pas au Pouvoir, je n'ai rien fait, au contraire pour l'avoir ; mais, quand je l'ai, je mets mon point d'honneur à m'en servir au maximum pour le triomphe des idées qui sont les miennes.

« Maintenant, l'objet immédiat, c'est La Haye et Londres. Si la Chambre ne veut pas que le Gouvernement y aille, qu'elle la dise vite pour que les successeurs, avant de prendre le train jeudi, aient le temps de consulter les dossiers. (Rires).

« La question Briand-Tardieu se pose. Si des hommes de gauche supposent que ma présence à la tête du Gouvernement est un danger pour la politique de paix de M. Briand, qu'ils le manifestent ! Si des hommes de droite estiment que la présence de M. Briand à mes côtés diminua leur confiance, qu'ils le disent : nous sommes solidaires. (Vifs appl. sur presque tous les bancs).

« M. Paul Reynaud, à la demande du Gouvernement, va provoquer le scrutin avec question de confiance. Il faudrait changer quelques lettres de ce mot. La question de confiance, on la pose tous les jours pour des questions plus ou moins graves. Dans un débat comme celui-ci, c'est la question de conscience qui se pose pour le gouvernement qui a la volonté de bien faire et pour y répondre, c'est à vous que je fais confiance. (Vifs appl. au centre et divers bancs droite et gauche).

LE VOTE DE CONFIANCE

M. Renaudel reproche à M. Tardieu d'avoir une « politique extérieure qui s'appuie sur la réaction ». M. Herriot donne acte à M. Tardieu que la politique extérieure n'est plus celle de M. Briand, mais celle du Gouvernement tout entier. Il déclare donc que le groupe radical s'abstiendra dans le vote de confiance. M. Franklin-Bouillon dit qu'il ne peut voter pour le Gouvernement.

M. RICOLFI meut ensuite aux voix **la proposition de M. Paul Reynaud tendant au renvoi à la commission du chapitre premier, proposition repoussée par le Gouvernement, qui a posé la question de confiance. Le scrutin a lieu dans une vive agitation. Sauf quelques rares exceptions, toutes les gauches s'abstiennent.**

Après une suspension de séance, **le Président proclame que le renvoi à la commission du chapitre premier est repoussé par 342 voix contre 17.**

Une bombe explosa dans une Banque à Golfe Juan

Hier matin, à quatre heures, une bombe a fait explosion dans le bureau de la succursale d'une banque marseillaise, à Golfe Juan, détruisant complètement le bureau.

Le coffre-fort a été éventré, mais aucun vol n'a pu être commis, la recette de la journée étant retirée chaque soir et transportée à la succursale de Cannes.

Le sous-préfet de Grasse s'est rendu sur les lieux, ainsi que les autorités.

Le meurtre d'un député à Rio-de-Janeiro

Le député Lopez, qui, ainsi que nous l'avons annoncé hier en dernière heure, a tué un de ses collègues à la Chambre brésilienne, a été ministre de l'Agriculture.

C'est à la suite d'une violente altercation que le meurtre a été commis. Des témoins disent que le fils de M. Lopez a frappé à coups de canne M. Souza Silho et, comme ce dernier se disposait à riposter à coups de couteau, M. Lopez fit feu sur lui.

M. Lopez a été arrêté. C'est dans les couloirs de la Chambre que s'est déroulé ce drame.

Les côtes espagnoles ravagées par la tempête

Deux bateaux ont coulé : un marin a été noyé

Une tempête d'une extrême violence règne sur les côtes espagnoles.

A Santander, un voilier a coulé, mais son équipage a été sauvé.

Au Ferrol, une péniche chargée de sable a également coulé et un membre de l'équipage a péri.

Plusieurs bâtiments ont dû se réfugier dans le port du Ferrol, fuyant devant la tempête.

Les équipages de ces bateaux ont déclaré que l'aspect de la mer est effrayant.

A Gijon, par suite de la tempête, un pan de mur d'une maison en construction s'est écroulé, blessant grièvement une personne qui passait au même moment.

Le krach de la Banque des Flandres

Plusieurs plaintes ont été déposées à Hazebrouck

Comme nous l'annoncions hier, plusieurs habitants de la région d'Hazebrouck étaient victimes de la déconfiture de la Banque des Flandres. En effet, le commissariat d'Hazebrouck vient d'être saisi de plusieurs plaintes, notamment de deux personnes d'Hazebrouck. La première a versé, à la date du 6 novembre, 2.855 francs à l'agence d'Hazebrouck pour deux actions. Elle n'a reçu aucun titre. L'autre a versé 796 fr. 50 à la date du 10 novembre pour 1/10e d'action da Bruey ; elle reste avec son reçu.

D'autre part, émanant de Thiennes, une lettre relate qu'une personne a versé le montant de 2/10e d'actions de Bruay depuis juillet et n'a reçu qu'un avis disant que les titres avaient été achetés. Elle s'est présentée à l'agence d'Hazebrouck, mais il lui fut répondu que la maison mère n'avait pas transmis les titres.

La gendarmerie a reçu une plainte de M. Bellengier Abel, d'Haverskerque, ouvrier agricole, qui a déposé, le 3 juillet, une somme de 1.200 francs pour diverses actions.

Un facteur retraité des P.T.T. tué par une automobile à Saint-Amand

Un accident mortel d'automobile s'est produit hier, vers 16 h. 30, à St-Amand, à 1.500 mètres environ de l'agglomération, sur la route n° 1 de Saint-Amand à Orchies, dans les circonstances suivantes :

M. Robert Caron, chef des musiques de Saint-Amand et d'Anzin, revenait en automobile de la direction de Lille. Une autre automobile venant de St-Amand et dont les phares étaient allumés le croisa. M. Caron mit les siens en veilleuse. Un cycliste et un tombereau le précédaient tenant la droite de la route. Dans l'obscurité, M. Caron continua sa route et, malheureusement, accrocha le cycliste qu'il renversa. Le mouvement qu'il fit pour éviter ce cycliste Emile Lesage, âgé de 50 ans, facteur des postes, retraité depuis un mois et demi, demeurant rue de Lille, le jeta sur le tombereau que conduisait M. Fernand Delcroix, âgé de 49 ans, cultivateur au hameau de La Bruyère, mutilé de guerre. Le cheval effrayé fit un écart sur la gauche et renversa le conducteur qui se releva avec des contusions sans gravité.

Il n'en était pas de même du cycliste qui demeurait étendu sans connaissance. On le transporta à l'hôpital de St-Amand où il succomba en arrivant des suites d'une fracture du crâne.

M. Lesage était marié et père d'une fille mariée. M. Lapouille, commissaire de police, s'est rendu sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage et avisa ensuite le Parquet de Valenciennes de cet accident mortel.

L'enquête se poursuit.

Mort de la victime de l'accident d'auto de Billy-Montigny

Nous avons annoncé hier l'accident d'auto survenu au cours duquel fut grièvement blessé M. Léon Lourdel, 25 ans, aide-charpentier, demeurant rue Victor-Hugo à Billy-Montigny. Transporté immédiatement à l'hôpital de Lens, le malheureux y est mort jeudi, à 22 heures, après d'horribles souffrances.

La gendarmerie de Billy-Montigny continue son enquête pour déterminer les responsabilités.

Le disparu de Flines-lez-Mortagne a été retrouvé noyé à Mortagne-du-Nord

Nous avons, en son temps, signalé la disparition de Adolphe Detremmerie, 25 ans, manœuvre à Flines-lez-Mortagne.

La veille de la St-Eloi, Detremmerie qui était gai, se querella, vers 21 heures, à la sortie d'un estaminet avec plusieurs consommateurs. Une rixe éclata ; des coups furent échangés et depuis lors l'ouvrier manœuvre n'avait plus donné de ses nouvelles.

Diverses hypothèses furent envisagées : crime, suicide, accident et sa disparition fit couler beaucoup d'encre...

La brigade mobile de Lille se rendit même sur les lieux pour ouvrir une enquête.

Le corps de Detremmerie vient d'être retiré du canal de la Scarpe, à Mortagne-du-Nord.

La gendarmerie avisée se rendit sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage et avisa le Parquet de Valenciennes.

M. le docteur de Lauwereyns, médecin-légiste, s'est rendu à Mortagne pour pratiquer l'autopsie du cadavre ; d'après ses conclusions, Detremmerie s'est noyé accidentellement. C'était l'hypothèse que nous avions envisagée.

Un complot découvert au Japon

On mande de Tokio que 300 Coréens, pour la plupart étudiants, ont été arrêtés à Tokio après la découverte d'un complot dont le but aurait été un coup de main au ministère de l'Intérieur.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Ménagère irascible

Furieuse des remontrances que le garde lui faisait quant à la propreté du fil d'eau, la dame Buzard, d'Hénin-Liétard, l'injuria. Elle fut condamnée à Béthune à 50 fr. d'amende.

La Cour confirme ce jugement.

Les affaires de récupération frauduleuse

Par un accord passé le 9 juillet 1919 avec le gouvernement anglais, le gouvernement français se rendait acquéreur de tout le matériel, tuyauteries, accessoires, etc..., des postes d'eau établis pendant la guerre, par les armées britanniques, à l'est de la route nationale de Douilens à Lillers.

C'était une formidable installation évaluée à quatre-vingts millions de francs.

A la suite de cet accord, l'Etat concéda ses droits de récupération aux Tréfileries du Havre, dont l'entreprise Berge était le mandataire.

Or, une certaine quantité de tuyaux de plomb intéressant la canalisation de la région de Gouy-Servins ayant disparu, une enquête fut ouverte, qui amena l'inculpation de plusieurs récupérateurs, dont M. Paul Robidet.

Se basant sur un document produit par l'accusé et sur le fait que le gouvernement anglais avait cédé à l'Etat français l'installation allant de Douilens à Lillers, et avait abandonné le reste aux propriétaires des terrains, le tribunal acquitta Robidet du chef de vol de tuyaux de plomb, mais il le condamna, pour vol de tôle ondulée, à 100 fr. d'amende et à 500 fr. de dommages et intérêts.

Cette décision n'a point satisfait l'Etat, les Tréfileries du Havre, ni le ministère public qui, tous trois, ont fait appel.

Ils persistent à penser que la pose d'eau de Gouy-Servins fait bien partie des stocks cédés par l'Etat britannique.

Et les Tréfileries se déclarent lésées de 12.000 francs pour le matériel indûment récupéré par Robidet.

L'affaire a été plaidée hier vendredi devant la chambre des appels correctionnels, par Me Plouvier, pour l'Etat ; Ecoffier, pour les Tréfileries ; Allaert et Delmotte, pour Robidet et un autre récupérateur du nom de J.-Bte Faucheux qui, poursuivi pour le même délit que Robidet qui avait été acquitté, fut condamné à quinze jours d'intervalle, toujours à Arras, à deux mois de prison, 50 francs d'amende, 1.000 fr. et 600 fr. de dommages et intérêts.

L'affaire est mise en délibéré, arrêt au 1er février.

⁂

Autre procès visant la récupération frauduleuse au préjudice de l'Etat et de l'entreprise Berge.

Pour recel d'épaves métalliques et d'explosifs, 4.000 kilos en tout et provenant des dépôts de Saint-Waast, Ribécourt et Bucquoy, Emile Molthy s'est vu condamner, en première instance, à un mois de prison avec sursis, 100 fr. d'amende et à des dommages et intérêts de 7.241 fr. 20, 5.000 fr. et 100 fr.

Molthy a fait appel. Mais, à l'audience, son défenseur Me Flament, déclare se désister.

La décision des premiers juges est donc confirmée.

⁂

Enfin, troisième affaire, où les parties civiles sont les mêmes. Seuls, les prévenus changent. Ceux-ci, inculpés d'avoir dérobé à Farbus, des grenades chargées qu'ils allaient ensuite désarmer ou faire sauter dans un champ voisin, ont été condamnés par le tribunal correctionnel : Waclos Selmoutska et Stanislas Slemek, chacun à un mois de prison ; Francisco Pirr, à trois mois par défaut ; Henri Pondroux et Marcellue Fernandez, chacun à trois mois.

L'entreprise Berge, partie civile, estime à 8.000 kilos les grenades dérobées et à 4.000 fr. le préjudice causé.

L'arrêt sera rendu le 1er février.

Le projet rectificatif de la loi sur les Assurances Sociales

Les importantes décisions prises par la Commission sénatoriale de l'hygiène qui a terminé l'examen de ce projet.

La Commission sénatoriale de l'Hygiène en a complètement terminé avec l'examen du projet rectificatif de la loi du 5 avril 1929 sur les Assurances sociales. Voici un résumé des décisions prises par la commission, décisions qui doivent encore être examinées par les trois commissions : des Finances, de l'Agriculture et du Commerce.

La double contribution du salarié et de l'employeur

Le montant de la double contribution du salarié et de l'employeur ne sera pas calculé d'après le salaire réel mais représentera une sorte de forfait qui variera suivant la catégorie dans laquelle sera rangé l'assuré en raison de son gain probable annuel.

Les salariés touchant moins de 4.500 fr. par an soit en moyenne moins de 15 fr. par jour, appartiendront à la première catégorie. Ils devront verser 0 fr. 50 par jour, 3 fr. par semaine, 12 fr. par mois, 144 fr. par an et leurs employeurs des sommes d'égale valeur. Les salariés gagnant annuellement plus de 4.500 fr. et moins de 9.600 fr. soit entre 15 et 32 fr. par jour, appartiendront à la deuxième catégorie ; leur cotisation sera de 1 fr. par jour, 6 fr. par semaine, 24 fr. par mois et 288 fr. par an et il s'y ajoutera une cotisation d'égale valeur versée par leurs employeurs.

Les salariés dont la rémunération annuelle sera supérieure à 9.600 fr. mais inférieure aux chiffres limites : 15.000 fr., 18.000 fr. ou 20.000 francs, suivant les charges de famille, qui toucheront en moyenne plus de 32 fr. par jour, seront classés dans la troisième catégorie. Ils seront ainsi que leurs employeurs redevables d'une cotisation de 1 fr. 50 par jour, 9 fr. par semaine ; 36 fr. par mois, 432 fr. par an.

Le salaire de base

On remarquera que le montant de la cotisation est fixé par rapport à un **salaire de base. Celui-ci est de 12 fr. par jour ou 3.600 fr. par an pour la première catégorie ; 24 fr. par jour ou 7.200 fr. par an pour la deuxième catégorie ; 36 fr. par jour ou 10.800 fr. par an pour la troisième catégorie. C'est sur ce salaire de base que sont calculées les prestations au les pensions des assurés.**

Le sort du classement du salarié dans l'une de ces trois catégories incombera, non à l'employeur, mais au service départemental d'assurance. Il appartiendra au service de supputer quel est le gain annuel de l'ouvrier ou de l'employé et de décider dans quelle catégorie celui-ci doit être rangé.

L'assurance vieillesse, l'assurance maladie. Les pensions d'invalidité

Il est délivré au salarié trois cartes : une carte d'immatriculation qu'il conservera toute sa vie d'assurée ; une carte d'assurance vieillesse et une carte d'assurances maladie. Ces deux dernières seront annuelles.

C'est sur la carte vieillesse et sur la carte maladie que chaque mois au mois, l'employeur apposera un timbre représentant sa contribution et celle de son employé.

L'invalidité est assurée dans les conditions prévues par le texte de la loi actuelle mais **durant les quatre premières années, elle ne donnera pas lieu au versement d'une cotisation spéciale.** Il sera pourvu aux dépenses résultant des pensions d'invalidité à l'aide de ressources générales du fonds de majoration et de solidarité. **Ce n'est qu'à partir de 1935 qu'une contribution qui sera mise à la charge des employeurs et pour un quart à la charge des salariés sera établie.**

Comme le risque invalidité, les risques maternité, décès, vieillesse restent couverts suivant les règles prévues par les textes actuels. La participation aux charges de famille est maintenue.

Les organismes de gestion

La mutualité conserva dans les organismes de gestion le rôle important qui lui était dévolu.

La caisse départementale deviendra la caisse obligatoire des assurés qui, pour les assurances maladies, maternité, décès, soins aux invalides, n'ont pas fait choix d'une autre caisse. Les caisses autonomes mutualistes, les caisses de retraites ouvrières, les caisses existantes assurent la charge du risque vieillesse et aussi le risque invalidité. **Toutes ces caisses pourront être autorisées ou agréées si leur situation financière est saine.** Les conditions d'effectifs ne sont plus exigées du moment que cette condition est remplie.

La Caisse nationale des retraites concourt dans chaque département à l'assurance des risques capitalisation, mais à la condition d'ouvrir dans ses écritures une section spéciale d'assurances sociales.

Le cadre départemental est maintenu tant pour les organismes de gestion que pour les organisations d'administration. Le fonctionnement administratif de la loi est grandement simplifié : **pas d'office national, pas d'offices régionaux au départementaux, pas de conseil d'administration auprès de ces organismes.** A leur place, à Paris, auprès du ministre du Travail, un service de même nature que les autres services du ministère, et en province les services des retraites ouvrières réorganisés et accrus selon les besoins.

La situation des salariés et des assurés agricoles

On doit signaler qu'une situation spéciale est réservée **aux salariés et aux assurés facultatifs des professions agricoles.** Les salariés agricoles sont eux aussi rangés dans l'une des trois catégorie. **Ils versent une contribution dont le montant est égal au quart de celle exigée des salariés des autres professions, c'est-à-dire à 1 p. 100 du salaire de base de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Leur expéditant y ajoute une contribution d'égale valeur et le montant de cette double contribution représente au total 2 p. 100 du salaire de base. L'Etat prend à sa charge le complément de la dépense totale, qui atteint 3,60 p. 100 du salaire de base pour la couverture du risque vieillesse. Pour l'assurance des risques maladie, maternité, décès, les salariés agricoles doivent obligatoirement être affiliés à une société de secours mutuels à laquelle ils versent 5 francs par mois, leur expéditant verse une cotisation d'égale valeur et l'Etat y ajoute une contribution de 10 francs par mois.**

De leur côté, les assurés facultatifs des professions agricoles bénéficient de certains avantages. **Leurs versements pour la vieillesse sont majorés par l'Etat de 100 p. 100 jusqu'à concurrence d'une somme de 100 fr. par tête ; les cotisations qu'ils affectent à la garantie des risques maladie, maternité, décès sont majorés par l'Etat de 50 p. 100 ouvrant une contribution pouvant atteindre 10 francs par mois.**

Epilogue d'un accident d'auto à Nœux

Par un temps de brouillard, le 3 décembre 1928, M. Emile Montois, qui passait à Nœux-les-Mines en auto, renversait une dame Lelieu, qui fut assez sérieusement blessée.

Le tribunal de Béthune condamna l'automobiliste à seize francs d'amende avec sursis et à verser une indemnité provisionnelle de 1.000 fr. à la victime.

En première instance, le tribunal avait estimé que la responsabilité de l'accident n'incombait à M. Montois que dans la proportion d'un quart.

La Cour, au contraire, lui en attribue la moitié. Dans ces conditions, elle élève la peine d'amende à 50 fr. et allous à la partie civile 1.500 fr. d'indemnité provisionnelle, en attendant les résultats de l'expertise.

Mortel accident à Roubaix

M. Fernand Delreux, chauffeur au service de la maison Lepoutre, de Roubaix, conduisait un lourd camion auto, lorsque rue Kellermann, il enira en collisiou avec une motocyclette pilotée par M. Désiré Tiertinck, qui fut tué sur le coup.

Poursuivi devant le tribunal de Lille, M. Deireux a été acquitté.

En appel, après plaidoiries de Me Soiand et Gayet, *l'affaire est mise en délibéré.*

Vol de charbon à Calais

Marceau Bremond, charretier au service de l'entrepreneur Edouard Orient, qui conduisait du charbon d'un navire à l'usine de pâte à papiers, fit un léger détour et alla déposer trois cents kilos de combustibles dans le magasin de son patron.

Surpris dans son indélicate opération, Bremond dénonça Orient comme l'instigateur du détournement.

Le tribunal de Boulogne condamna le trop obéissant charretier à un mois de prison avec sursis et son peu scrupuleux patron à trois mois de la même peine.

La Cour confirme les dispositions du jugement en ce qui concerne Brémond ; elle porte à six mois la peine de prison infligée à Orient mais en lui accordant le sursis et, enfin, elle le condamne à 50 francs d'amende.

R. J.

FEUILLETON DU 28 DECEMBRE 1929. — N° 42

le mendiant du bois noir

PAR ETIENNE MICHEL

— Vous voyez, conclut-elle, que malgré ma meilleure bonne volonté, je ne peux pas être d'une gaîté exubérante.

— Je le comprends, mademoiselle ! répondit-il en baissant la tête.

Cette explication bouleversa complètement René. Dans quelle aventure Wyoming l'avait-il lancé ?... Savait-il que la jeune fille qu'il désignait formellement pour femme avait dans le cœur un amour d'autant plus attendrissant qu'il était malheureux ?

René n'était pas un malhonnête homme : il était jeune et il aimait à s'amuser, mais il était incapable d'une indélicatesse. Il vivait sa vie « à fleur de peau », selon sa propre expression et, avec le train d'existence qu'il menait, avait plus besoin d'argent que de conseils. Le hasard l'avait mis sous les pas de Wyoming. Le vieux professeur, assez facilement, lui avait prêté de l'argent. René lui avait été très sympathique dès leur première rencontre. Insensiblement, le jeune homme avait subi la domination de l'étrange personnage qu'était Wyoming. Et voilà qu'un jour, avec cet autoritarisme qui faisait le fond de son caractère, le vieil opiomane lui avait enjoint de conquérir Madeleine Gattet et d'en faire sa femme. René avait « marché » dans cette bizarre combinaison, car il devait beaucoup d'argent à Wyoming et ne tenait pas à l'indisposer. Et voilà que, après être arrivé, à force de quelles manœuvres et de quelle diplomatie ! à se glisser dans l'intimité de Madette, il apprenait de la bouche même de la jeune fille qu'elle aimait un jeune homme disparu et qu'elle l'aimerait envers et contre tout.

Wyoming connaissait-il cet important détail ?

En tout cas, sa situation était ou ne peut plus fausse. Il importait qu'elle soit éclaircie le plus rapidement possible. Et une seule personne pouvait lui donner des éclaircissements : c'était Wyoming.

— J'irai voir le vieux à la Parolière, dès demain matin ! pensa-t-il et je lui demanderai si, oui ou non, je suis sa dupe. De plus en plus, cette petite Madette m'est sympathique et je serais navré de passer à ses yeux pour un goujat.

En attendant, soyons correct. Madette ignore jusqu'ici mes intentions, d'après ce que m'a dit M. Chautin. J'ai été tout à l'heure l'invité du marchand de bicyclettes. Il faut, ce soir, qu'il soit le mien, et avec lui, je prierai à dîner Mme Gattet et sa petite-fille. Si, après la conversation que je vais avoir, demain matin, avec Wyoming, je dois cesser mes relations avec Madette — et après ce qu'elle vient de m'avouer, il m'est bien difficile de faire autrement — je veux qu'elle garde de moi le souvenir d'un homme bien élevé, que seul le hasard d'une promenade en auto a mis un jour en face d'elle. Voilà !...

C'est pourquoi, quelques heures plus tard, en revenant au Perriniet, René de Laisy, très naturellement, formulait son invitation à M. Chautin.

— Vous m'avez fait passer une journée fort agréable, lui dit-il, dans un site que je ne connaissais pas. Il serait navrant qu'elle se terminât en queue de poisson. Faites-moi le plaisir de dîner ce soir avec moi. Et comme la fête ne serait pas complète sans la présence de Mme Gattet et de votre charmante nièce, insistez, je vous en prie, auprès d'elles, pour qu'elles soient des nôtres !

L'oncle Toine fut enchanté. Un bon dîner n'était pas pour lui déplaire et cette invitation fort adroite, à sa sœur et à Madette, témoignait, à n'en pas douter, que la jeune fille avait fait une excellente impression dans le cœur de René.

— Qu'en dis-tu, Janeton ? demanda-t-il à la vieille dame.

— Ma foi, mon ami, j'ai peur d'être indiscrète... Qu'en penses-tu, Madette ?

— Je pense que M. de Laisy a raison, répondit-elle. Une journée comme celle-là ne peut se terminer ainsi...

— Eh bien ! soit, approuva l'oncle Toine au comble de la joie. Nous nous laisserons faire une douce violence !..

Et il pensa en lui-même :

— Cette fois, çà y est : Madette est « chipée » pour de Laisy. Je le savais d'avance !...

CHAPITRE XIII

UNE CONVERSATION... DERRIÈRE UN RIDEAU DE LAMPAS

La terrasse de la Maison d'Or était pleine de consommateurs lorsque René de Laisy, M. Chautin, Mme Gattet et Madette s'y installèrent.

C'était l'heure sacro-sainte de l'apéritif et, avec l'odeur des fleurs des champs dont des gerbes serrées s'étiolaient au coin des tables, flottait un fin parfum d'anis et de fenouil écrasé.

— Asseyons-nous là un moment, avait proposé René. On y est délicieusement bien. Je vais retenir une table et commander le dîner.

Le jeune homme était entré dans le restaurant, en habitué aux allures de la maison, tandis que Madette et sa grand'mère s'asseyaient sur la terrasse et que l'oncle Toine, très sensible à sa popularité, faisait un brin de causette avec des amis qui lui avaient serré la main.

— Nous avons suivi la course de « La Loire » jusqu'au Pertuiset, expliquait-il négligemment, dans la conduite intérieure d'un de mes clients. Nous avons déjeuné chez Meyrieux. Nous avons fait l'excursion du Cornillon et nous voici. A propos, sait-on qui est arrivé premier ?

Un sportif de ses amis lui répondit d'une table à côté :

— Oui, c'est le petit Pichon avec au moins deux kilomètres d'avance sur les autres.

— Je connais, dit l